



Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

5F. RESEAUX

Vu pour être annexé à
l'arrêté n°AH_2026_0083 du 26/05/2026
soumettant à enquête publique
le projet de révision du PLU

Cachet et signature :

Catherine LEDOUBLE

Catherine LEDOUBLE
2026.06.03 11:58:40 +0200
Ref:1112309-16756823-1-D
Signature numérique
Le Président
Par délégation
La Vice-présidente

Prescription de la révision générale par délibération du **25 octobre 2023**
Approbation du Plan Local d'Urbanisme par délibération du **21 novembre 2008**

SOMMAIRE

A - RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

B - RESEAU D'EAUX PLUVIALES

C - RESEAU D'EAU POTABLE

D – TRAITEMENT DES DECHETS

E – ANNEXE : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

A - RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Assainissement collectif

➤ Caractéristiques du réseau d'assainissement collectif de la commune

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif dont elle est propriétaire. Il s'agit d'un réseau de collecte des eaux usées domestiques construit en 2006. Ce réseau est entretenu est géré par la commune.

Il couvre la quasi-totalité des zones urbanisées de la commune et ne présente pas de problèmes particuliers en terme de capacité d'évacuation des eaux usées.

Les habitations et bâtiments existants non desservis par le réseau d'assainissement sont localisés :

- près du lieu-dit « La Cumine » (bâtiments de la Ferme de la Cumine)
- le long de la RD671
- près du lieu-dit « l'Homme mort »
- au sud du lieu-dit « Pré Jean Delaine »

Il s'agit pour l'essentiel de bâtiments isolés par rapport au tissu urbanisé.

Les eaux usées de la zone d'activités du Parc Sud Champagne et des constructions du péage de l'autoroute A5 sont, elles, prises en charge par deux autres réseaux de collecte des eaux usées, distincts du réseau du village, puis dirigées au nord vers le réseau d'assainissement collectif de Buchères.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Parc Sud Champagne est propriétaire du réseau d'assainissement qui dessert la zone d'activités dudit Parc. Ce réseau est géré par le Syndicat Intercommunal du Nord de la Mogne. Dans la zone d'activités du Parc Sud Champagne, toutes les constructions sont desservies par le réseau en place.

Dans le village de Saint-Thibault, le réseau fonctionne selon un système ramifié sous-pression à fonctionnement aléatoire : en fonction des constructions desservies, il s'agit soit d'un réseau gravitaire en fonte, soit de conduites de refoulement en PEHD.

Dans le hameau de Voves, il s'agit d'un dispositif de collecte gravitaire avec la pose de postes de refoulement.

Dans la zone d'activités du Parc Sud Champagne et aux abords du péage de l'autoroute A5, il s'agit de dispositifs de collecte fonctionnant avec des postes de refoulement (postes situés sur le territoire de Buchères).

Les infrastructures du réseau du village et du hameau de Voves sont les suivantes :

- 3 204 mètres de canalisations types gravitaire en fonte DN 150 mm ;
- Pose de 202 boîtes de branchement correspondant aux 202 logements à raccorder ;
- Pose de 133 regards de visite 1 000 mm ;
- Pose de 58 postes de refoulement ;
- Pose de 9 310 mètres de canalisations de refoulement en PEHD de diamètres variant de 53 mm à 125 mm.

Le réseau desservant la zone d'activités du Parc Sud Champagne est, quant à lui, constitué de canalisations en PVC de 200 mm de diamètre.

➤ Traitement des eaux usées

Le dispositif de traitement des eaux usées du village et du hameau de Voves, en fonctionnement depuis avril 2007, est situé sur un terrain communal au lieu-dit « Les Grandes Charmiselles », section ZS, parcelle n°2 (entre le village et le hameau de Voves).

La capacité du dispositif de traitement est de 700 Equivalents-habitants.

Le traitement des effluents est réalisé par une filière composée de la manière suivante :

- 1^{er} étage de traitement étanche composé de filtres plantés de roseaux à fonctionnement vertical sur une surface totale de l'ordre de 840 m².
- 2^{ème} étage de traitement étanche composé de filtres plantés de roseau à fonctionnement vertical sur une surface totale de l'ordre de 560 m² ;
- Epanchage des effluents traités sur une zone d'évapotranspiration de l'ordre de 4 000 m² située à 915 mètres en aval du site de traitement.

Les eaux usées de la zone d'activités du Parc Sud Champagne et des constructions du péage de l'autoroute A5 sont, quant à elles, traitées par la station d'épuration de la commune de Buchères.

Cette station présente les caractéristiques suivantes :

Dimension : 4.000 équivalents-habitants

Technique retenue : traitement biologique par aération prolongée

Composition :

Prétraitements :

- Dégrilleur automatique
- Dégraisseur aéré

- Dessableur longitudinal double

Traitement biologique : effectué dans un bassin de 950 m³ équipé d'une turbine d'aération de surface de 25,7 KW à vitesse lente,

Décantation et rejet : effectués dans un bassin de 280 m³ de volume équipé d'un pont racleur de 14 m de diamètre,

Recirculation et extraction des boues, traitement des boues :

- 1 bâtiment comprenant les locaux nécessaires à l'exploitation (bureau-laboratoire, magasins, sanitaires),
- 1 pupitre de commande avec synoptique,
- 1 installation de transmission d'alarme automatique pour la station et les postes de relèvement.

Ces équipements de la station viennent d'être complétés par la réalisation d'un silo de stockage de boues de 1.000 m³, la pose d'un agitateur dans le silo existant, la création d'une déshydratation par table d'égouttage avec local de 20 m³, la couverture des ouvrages et leur désodorisation, la pose d'un détecteur de boues, le remplacement de la pompe d'extraction, et la construction d'un hangar pour la remise de la tonne à lisier.

- Raccordement des immeubles au dispositif de collecte des eaux usées du village

Pendant l'année 2007, la commune de Saint Thibault assure la maîtrise d'ouvrage des raccordements en domaine privé des immeubles au dispositif de collecte des eaux usées domestiques auprès des propriétaires qui ont fait ce choix.

Au 1^{er} janvier 2008, 80 % des logements seront raccordés au service d'assainissement des eaux usées.

La facturation du service démarre à cette date.

- Capacité du réseau

Le réseau d'assainissement collectif et la station d'épuration de la commune présentent une capacité suffisante pour accueillir environ 700 habitants. Or, en cas d'urbanisation de la totalité des zones urbanisables (U et 1AU) telles que définies dans le P.L.U., il peut être envisagé une population communale totale d'environ 1000 habitants. En conséquence, dans un tel cas, le réseau d'assainissement et la station d'épuration de Saint-Thibault devront probablement nécessiter une extension de leur capacité pour faire face aux besoins.

Assainissement non collectif

Entre 1999 et 2001, la commune de Saint-Thibault a réalisé un schéma directeur d'assainissement. Dans le cadre de ce schéma, une carte présentant à titre indicatif les filières d'assainissement individuel préconisées pour chaque habitation a été réalisée. Il s'agit des filières suivantes :

- tranchées filtrantes éventuellement surélevées ou tertre d'infiltration
- filtre à sable non drainé éventuellement surélevé
- filtre à sable drainé étanchéifié
- tertre d'infiltration

La filière préconisée pour chaque habitation varie en fonction de la nature du sol et/ou en raison des contraintes liées au milieu naturel environnant et/ou en raison des caractéristiques des parcelles individuelles.

En 2001, les conclusions du schéma directeur ont fait apparaître la solution la plus économique techniquement pour la commune, à savoir :

- Réalisation d'un dispositif de collecte pour l'ensemble de la commune permettant de raccorder 181 usagers,
- Réalisation d'un dispositif de traitement de 600 équivalents-habitant correspondant aux 181 usagers,
- Assainissement non collectif pour le reste de l'habitat (écarts) soit trois usagers.

Cette solution a été validée par délibération du conseil municipal en juillet 2002. En outre, un zonage d'assainissement a été réalisé pour la commune.

Dans le cadre de ce zonage, les trois usagers concernés par l'assainissement non collectif sont localisés :

- près du lieu-dit « La Cumine » (bâtiments de la Ferme de la Cumine)
- près du lieu-dit « l'Homme mort » (une construction)
- au sud du lieu-dit « Pré Jean Delaine » (une construction).

Ces constructions relèvent de l'assainissement individuel principalement en raison de leur isolement du reste du tissu urbanisé.

B - RESEAU D'EAUX PLUVIALES

En dehors de la zone d'activités du Parc Sud Champagne, la commune de Saint-Thibault ne possède pas de réseau d'eaux pluviales. D'après le Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube, il serait judicieux de prévoir à court ou moyen terme la réalisation d'un réseau d'eau pluvial dans le village.

En tout état de cause, des mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement devront être prises dans les zones d'urbanisation future définies au Plan Local d'Urbanisme, ainsi que dans tout nouveau projet situé dans une zone déjà urbanisée.

Le réseau d'eaux pluviales de la zone d'activités du Parc Sud Champagne dessert toutes les constructions existantes. Il se compose de collecteurs en PVC de 400 mm de diamètre. Le long de la RD671 se trouve en outre un collecteur de 1000 mm de diamètre.

C - RESEAU D'EAU POTABLE

➤ Les ressources existantes

Le village de Saint-Thibault et le hameau de Voves sont desservis par un réseau de distribution d'eau potable alimenté dans le cadre du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Mogne/Seine-Barse. Ce syndicat regroupe 37 communes situées à l'amont de Troyes dans la vallée principale de la Seine et les vallées secondaires de la Mogne et de la Barse.

Constitué depuis 1957, ce syndicat s'étend sur une distance de 30 kms d'Est en Ouest et 25 kms du Nord au Sud.

En raison du relief et de la disposition des puits, l'ensemble du réseau est divisé en quatre secteurs.

La commune de Saint Thibault appartient au secteur Nord.

L'approvisionnement en eau pour ce secteur est assuré par trois puits situés sur la commune de Saint Thibault (lieu-dit «Le Pré Jean de Laine») qui alimentent ensemble une bâche de reprise de 500 m³.

Par arrêté n° 87.3666 du 26 août 1987, Monsieur le Préfet de l'Aube a établi autour du captage, les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné.

Ces périmètres figurent sur le plan n°2a relatif aux servitudes d'utilité publique.

Le captage de Saint-Thibault alimente actuellement en eau une vingtaine de communes (source : S.D.D.E.A.).

Les constructions de la zone d'activités du Parc Sud Champagne et les constructions situées aux abords de l'autoroute A5 sont alimentées en eau potable par le captage de la commune de Buchères.

➤ La structure des réseaux

L'eau pompée est refoulée depuis la bêche de reprise à l'aide de deux pompes de 43 et 70 m³/h, par des canalisations DN 150 et DN 200 jusqu'à un réservoir sur tour de 3000 m³ situé sur le territoire de Montceaux-Les-Vaudes en alimentant au passage le réservoir de la commune des Bordes-Aumont (500M³).

L'ossature de la distribution interne du bourg de Saint-Thibault est assurée par des canalisations de diamètres 80 mm et 100 mm ; des antennes de 60 mm complètent le réseau.

Concernant la zone d'activités de l'Ecluse des Marots et les constructions du péage de l'autoroute, celles-ci sont alimentées en eau potable par le S.I.A.E.P. du Nord de la Mogne. Le réseau de la zone d'activités est constitué de conduites fontes DN 80 et DN 150mm.

Les réseaux de distribution assurent également la protection incendie de la commune grâce à l'existence de 14 poteaux d'incendie répartis sur l'ensemble du territoire urbanisé. Certains de ces poteaux nécessiteraient une remise aux normes.

En matière de protection incendie, il est à noter que le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie et le règlement départemental définissent, en fonction des risques, les quantités d'eau de référence et les distances aux points d'eau. Cette réglementation sera prochainement intégrée au schéma départemental de défense extérieure contre l'incendie. En outre, les communes pourront si elles le souhaitent élaborer leur propre schéma communal de défense incendie.

Tableau des consommations d'eau pour la commune de Saint-Thibault

	2002	2003	2004	2005
Volume vendu	24 399	24 249	23 592	23 939
Nombre d'abonnés	182	189	196	198
Volume/abonné	134	128	120	121

Les réseaux présents sur la commune assurent la desserte de quasiment toutes les constructions existantes. Seules quelques constructions, situées à l'écart du tissu urbanisé du village, ne sont pas desservies par le réseau d'eau potable et sont alimentées par des puits : la ferme de La Cumine, les constructions situées entre les lieux-dits « Le Bois Gallois » et « Pré Jean Delaine » (rue des Clos), une construction isolée située au sud du lieu-dit « Pré Jean Delaine », une construction isolée située au lieu-dit « L'Homme Mort ».

➤ Projets du syndicat de Mogne/Seine-Barse

Actuellement, le captage de Saint-Thibault permet de faire face, tant d'un point de vue de la quantité que de la qualité, aux besoins en eau des populations des communes desservies.

Toutefois, le syndicat souhaiterait que ce captage soit en mesure d'alimenter en eau l'ensemble des 37 communes adhérentes, dans le cas où des problèmes techniques surviendraient sur les autres puits de captage gérés par ledit syndicat. Or, en période estivale, le captage de Saint-Thibault n'est pas totalement en mesure de faire face aux besoins de la population de ces 37 communes qui s'élève actuellement à 15 000 habitants. De surcroît, il est prévu une hausse d'environ 10 000 habitants sur ce territoire dans les 10 prochaines années.

En conséquence, une réhabilitation du captage de Saint-Thibault, voire une création de nouveaux puits de captage sur la commune (aux abords du captage existant), sera peut-être nécessaire. Des études hydrologiques, actuellement en cours, devraient permettre de déterminer l'option à retenir en la matière.

Concernant la zone du Parc Sud Champagne, le réseau en place permet de faire face, tant d'un point de vue de la quantité que de la qualité, aux besoins en eau des constructions implantées. En outre, la capacité de ce réseau est suffisamment importante pour pouvoir alimenter et desservir en eau l'ensemble de la zone lorsque celle-ci sera entièrement urbanisée.

D – TRAITEMENT DES DECHETS

La commune est adhérente au **Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers de Bouilly-Mogne-Aumont**, qui comporte 27 communes. La population couverte par ce syndicat s'élève à 9047 habitants, soit 3950 foyers, d'après le rapport annuel d'activités de 2005. Le syndicat regroupe les compétences « collecte » et « transport » des déchets.

La **collecte des déchets** est confiée à des sociétés privées. Les déchets ménagers sont ramassés une fois par semaine, les emballages relevant du tri sélectif (corps creux et cartons) sont ramassés une fois par quinzaine, les encombrants le sont une fois par trimestre, et les déchets végétaux sont ramassés en porte à porte une fois par semaine d'avril à novembre.

En outre, des bennes mobiles destinés à recueillir les gravats et déchets ménagers spéciaux sont présentes une fois par trimestre sur 8 communes : Buchères, Saint-Pouange, Bouilly, Roncenay, Isle-Aumont, Villery, Les Maupas et les Bordes Aumont.

De plus, un conteneur à verres en apport volontaire se trouve au niveau du stade municipal ; un autre conteneur à verres se trouve dans le hameau de Voves. En outre, un conteneur à papier en apport volontaire se trouve au niveau du stade. Enfin, une benne pour la ferraille est présente sur la commune une fois par semestre.

Les déchets de la commune sont acheminés vers les filières de récupération et de recyclage.

L'évolution des tonnages traités en 2005 par rapport à ceux de 2004 est la suivante :

- Ordures ménagères et déchets verts : 3 536 tonnes, + 7,71 %
- Encombrants : 319 tonnes, + 19,92 %
- Corps creux : 208 tonnes, -2,80 %
- Corps plats : 243 tonnes, + 1,98 %
- Verres : 430 tonnes, - 0,76 %

De façon générale, on note une augmentation des tonnages.

Concernant la **qualité du tri**, on note une augmentation des refus. En 2002-2003, les refus s'élevaient à 10 %, puis une dégradation du tri s'est ensuite opérée. En 2005, les résultats sont très fluctuants mais il faut noter une tendance à l'amélioration. Ces refus ont un coût car lorsque des containers sont refusés pour cause de mauvais tri, ils sont requalifiés en déchets ménagers. La collectivité perd alors les aides auxquelles elle a droit au titre du tri sélectif.

Depuis janvier 2004, la compétence « traitement en enfouissement et refus de tri des ordures ménagères », et la compétence « traitement des collectes sélectives en porte à porte » ont été transférées au Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube (S.D.E.D.A.).

Les déchets ménagers et les objets encombrants sont acheminés au Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Montreuil-sur-Barse. Ce centre présente toutes les garanties de sécurité et de conformité requise par la loi du 13 juillet 1992, relative au traitement et à la revalorisation des déchets, notamment au niveau du traitement des effluents visant à garantir la protection de l'environnement.

Le traitement des matériaux recyclables est effectué à La Chapelle-Saint-Luc (site « Trival'Aube »), et celui des déchets verts à Bouilly.

E – ANNEXE : ZONAGE D’ASSAINISSEMENT

SAINT-THIBAULT

REVISION N°3

PLAN 3

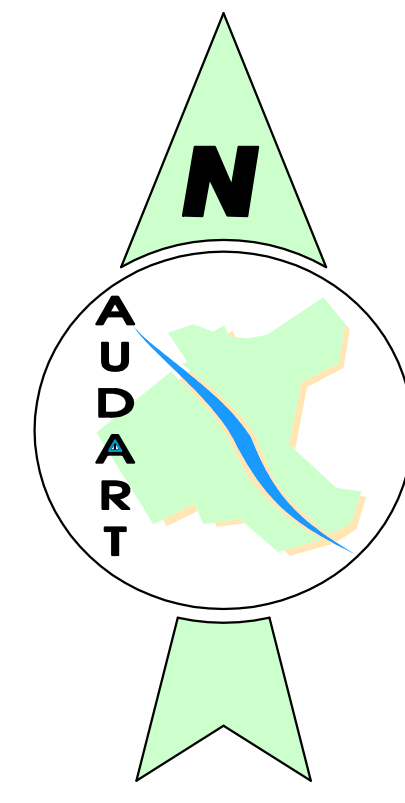
Annexe : Eau

Ref:363-PLU-R3-EAU

1/5000

AGENCE D'URBANISME DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION TROYENNE

AUDART




0 250 500m


Origine Cadastre.(C) Droits de l'Etat réservés

IMPRIME LE : 13/01/2009

LEGENDE

- Réseau de distribution
- Point de défense incendie





PLAN LOCAL D'URBANISME

SAINT-THIBAULT

PUBLICATION : 03/09/95
 APPROBATION : 23/05/96
 REVISION 1 : 23/02/98
 MODIFICATION 1 : 04/06/99
 REVISION 2 : 23/03/99

REVISION N°3

PLAN 4

Annexe : Assainissement

Ref:363-PLU-R3-ASS

1/5000

AGENCE D'URBANISME DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION TROYENNE

AUDART

- LEGENDE**
- Réseau des canalisations
 - Poste de refoulement
 - Station d'épuration